



Mairie de Valigny

15, route d'Ainay - 03360
Tél: 04.70.66.60.77
Courriel: mairie-valigny03@wanadoo.fr

DELIBERATIONS

5 Février 2016

L'an Deux Mil seize, le cinq février, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALIGNY, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel RENAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM Alain BECQUART, Aimé CHEMINOT, Bernard CHORGNON, Franck DEUSS, Francis LEBLANC, Alain LE GOFF, Jean-Claude MINARD, Isabelle PLAIDY, Daniel RENAUD.

ETAIT ABSENT : Mme Corinne TIERCE excusée

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Bernard CHORGNON.

Mme Corinne TIERCE donne pouvoir à Mme Isabelle PLAIDY.

Mr le Maire demande à Mr Francis Leblanc de présenter au conseil municipal les devis concernant l'achat d'un radar pédagogique.

Deux devis sont alors soumis à l'étude :

- Sté ElanCité : 2 194.02 € HT
- Sté Datacollect : 2 688.00 € HT.

Les deux fournisseurs nous garantissent les pièces et la main d'œuvre sur 2 ans, avec possibilité d'extension de garantie.

ACHAT RADAR PEDAGOGIQUE

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de la société ElanCité pour un montant de 2 194.02 € HT et charge Mr le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires.

Le conseil municipal sollicite une subvention auprès du conseil départemental et des services de l'Etat. Le reste des travaux sera couvert par autofinancement.

Mr le Maire demande à Mr Francis Leblanc de présenter au conseil municipal les devis concernant l'achat d'un panneau numérique. Deux devis sont alors soumis à l'étude :

- Sté ElanCité pour un montant de 4 928,00€ HT avec les caractéristiques techniques suivantes :
 - Pose sur un candélabre, sans raccord électrique,
 - Surface graphique : 96x64 cm.
- Sté ICARE pour un montant de 10 770,00 €HT avec les caractéristiques techniques suivantes :
 - Pose sur un poteau avec raccord électrique (220 v),
 - Surface graphique : 1.22 m2

ACHAT PANNEAU D'INFORMATION LUMINEUX

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de la société ElanCité pour un montant de 4 928,00€ HT et charge Mr le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires.

Le conseil municipal sollicite une subvention auprès du conseil départemental et des services de l'Etat. Le reste des travaux sera couvert par autofinancement.

ACHAT MIROIR

Mr le Maire demande à Mr Francis Leblanc de présenter au conseil municipal les devis concernant l'achat du miroir à installer au carrefour entre la route des sablons et la RD 14.

Le devis de la Sté ADEQUAT s'élève à un montant de 820,97 € HT. Les caractéristiques techniques de ce miroir sont les suivantes :

- Dimensions : 600x800,
- Anti buée et anti givre,
- Fixation murale.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir ce devis pour un montant de 820,97€ HT et charge Mr le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires.

Le conseil municipal sollicite une subvention auprès du conseil départemental et des services de l'Etat. Le reste des travaux sera couvert par autofinancement.

ACHAT ARMOIRE IGNIFUGE

Mr le Maire demande à Mr Francis Leblanc de présenter au conseil municipal les devis concernant l'achat d'une armoire ignifuge pour protéger les archives de la mairie. Deux devis sont alors soumis à l'étude :

- *Le devis de Sté ADEQUAT concerne une armoire porte anti feu avec un volume de 370 l avec 4 étagères, pour un montant de 1 950,99 € HT.*

- *Le devis de la société CG2I concerne une armoire ignifuge papier résistance au feu 2 heures, résistant à l'eau, avec un volume de 260 l avec 4 étagères pour un montant de 2 589,00€ HT.*

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis de la société CG2I pour un montant de 2 589,00€ HT et charge Mr le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires.

Le conseil municipal sollicite une subvention auprès du conseil départemental et des services de l'Etat. Le reste des travaux sera couvert par autofinancement.

HAIE DU CIMETIERE

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il n'a pas reçu le devis du Syndicat intercommunal de voirie d'Ygrande concernant les travaux de la haie du cimetière.

Cette question sera donc étudiée lors d'une prochaine séance

**SUBVENTION
VOIRIE**

Suite à la réunion d'information avec le syndicat intercommunal de voirie d'Ygrande, Mr le Maire fait part au conseil municipal, des nouvelles conditions d'attribution des subventions départementales.

Peut-être serait-il souhaitable d'actualiser le tableau de la voirie communale.

Cette question sera donc étudiée lors d'une prochaine séance.

**DEMANDE DE LOCATION
LOCAL COMMERCIAL**

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de location du local commercial a été déposée. Ce local serait destiné à la fabrication et la vente de produits cosmétiques à base de lait d'ânesse.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de louer ce local pour un montant mensuel de 200 €. Afin d'aider au démarrage de ce commerce, il propose une exonération des loyers pendant 12 mois.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer ce bail sur une durée de 12 ans, révisable tous les 3 ans.

Les frais notariés sont en totalité à la charge du preneur.

**DEMANDE DE LOCATION
APPARTEMENT 1^{ER} ETAGE**

Mr le Maire informe le conseil municipal, que cette même personne a également fait une demande de location concernant l'appartement du 1^{er} étage situé « 2 route des sablons » a été déposée.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour louer cet appartement à compter du 1^{er} mars 2016 pour un montant de 317 €. Ce loyer est révisable annuellement, en prenant en compte l'indice « IRL » du 4^{ème} trimestre 2015, dernier indice de référence connu avant la révision.

**DEMANDE DE PARTICIPATION
UDAAR 03**

Mr le Maire présente au conseil municipal une demande de participation financière au réseau de cinéma itinérant géré par l'UDAAR03 (union Départementale des Associations d'Animation du milieu Rural de l'Allier) pour l'année 2016.

Cette participation s'élève à un montant de 378 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable. Cette dépense sera inscrite au Budget primitif 2016.

Mr le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions suivantes :

- Association intermédiaire NORD BOCAGE,
- ADIL 03 (Agence départementale d'Information sur le Logement)
- La cantine scolaire de Valigny.

**DEMANDES
DE SUBVENTION**

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite aux deux premières demandes.

Quant à la demande de la cantine scolaire, elle sera revue lors d'une prochaine séance, après étude du dossier.

**COMPTE RENDU
DES COMMISSIONS**

Mr Jean-Claude Minard donne le compte rendu de la commission des chemins, et précise que le syndicat intercommunal de voirie doit fournir les devis concernant les travaux à réaliser cette année.

Mr le Maire évoque les dangers et conséquences liés à la présence de boue sur les voies goudronnées ; risques d'accident de la circulation, dégâts sur la voirie.....

Mr Francis Leblanc donne le compte rendu de la commission communication, et évoque la prochaine parution du bulletin municipal.

REMERCIEMENTS

QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire donne lecture d'une carte de remerciements des enfants de l'école de Valigny, pour les gâteaux qui leur ont été offerts.

COURSES CYCLISTES

Mr le Maire informe le conseil municipal du passage :

- *de la course cycliste « la boucle du pays de Tronçais » le samedi 23 avril 2016 au départ de la commune de Theneuille,*
 - *de la course cycliste « Sur les routes du Bourbonnais » le dimanche 15 mai 2016 en matinée.*
-

COMPTAGE

Suite à l'installation du panneau de limitation à 70 km/h sur la RD 64, Mr le Maire donne lecture du rapport de comptage effectué par les services de l'UTT de Cérilly.

A ce jour nous pouvons constater une légère baisse des excès de vitesse. Mais l'impact n'est pas encore satisfaisant.

**ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**

Mr le Maire informe le conseil municipal de la mise en place d'un dispositif d'aide à la réhabilitation de l'assainissement non collectif.

Le conseil municipal décide de mener une campagne d'information auprès de la population : affichage, site internet...